



## Les niveaux de vie en 2014

**E**n 2014, en France, le niveau de vie médian de la population s'élève à 20 150 euros annuels, soit un montant proche de celui de 2013 en euros constants. Il stagne depuis le début de la crise, en 2008. Dans le haut de la distribution, la situation continue de se dégrader, mais de façon moins marquée qu'en 2013. Dans le bas de la distribution, après la hausse de 2013, le niveau de vie du premier décile se stabilise. En 2014, les 10 % de personnes les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 10 770 euros. Les 10 % les plus aisés ont un niveau de vie au moins 3,5 fois supérieur, au-delà de 37 260 euros.

Après deux années de baisse, les inégalités globales, mesurées par l'indice de Gini, se stabilisent en 2014. Depuis le début de la crise économique, les inégalités se sont un peu plus réduites en France que dans le reste de l'Union européenne à 27.

Le seuil de pauvreté, qui correspond à 60 % du niveau de vie médian de la population, s'établit à 1 008 euros mensuels. La pauvreté ainsi définie touche 14,1 % de la population, proportion stable par rapport à 2013.

La situation vis-à-vis de la pauvreté est grandement dépendante du statut d'activité. En 2014, 36,6 % des chômeurs vivent au-dessous du seuil de pauvreté. La situation familiale joue aussi un rôle important, 35,9 % des personnes vivant dans une famille monoparentale sont pauvres en termes monétaires.

Julie Argouarc'h, Antoine Boiron, division Revenus et patrimoine des ménages, Insee

En 2014, selon l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS), le niveau de vie (*définitions*) médian des personnes vivant dans un ménage (*sources et définitions*) de France métropolitaine est de 20 150 euros, soit 1 679 euros par mois. Ce montant partage la population en deux, la première moitié ayant moins et la seconde ayant plus. Pour une famille composée d'un couple avec deux enfants de moins de quatorze ans, ce montant correspond à un revenu disponible de 42 320 euros par an (soit 3 530 euros par mois).

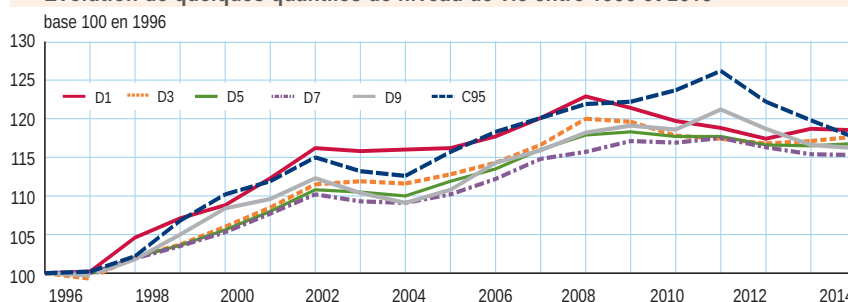
En 2014, le niveau de vie médian (D5) est pratiquement inchangé (+ 0,2 % en euros constants ; *figure 1*), poursuivant la longue stagnation observée depuis 2008. Alors qu'entre 1996 et 2008, le niveau de vie médian avait augmenté en moyenne de 1,4 % par an, il est même en 2014 encore légèrement au-dessous de son montant de 2008.

### Des évolutions contrastées selon la position sur l'échelle des niveaux de vie

En 2013, l'évolution des niveaux de vie était positive dans le bas de la distribution et négative dans le haut ; par conséquent, les inégalités se réduisaient. En 2014, les

évolutions sont moins nettement différenciées. Dans le haut de la distribution, le 95<sup>e</sup> percentile (C95) diminue fortement pour la deuxième année consécutive (- 2,0 % en 2013 et 2014). Les revenus du patrimoine poursuivent en effet leur baisse, en raison de la diminution des taux d'intérêt

### 1 Évolution de quelques quantiles de niveau de vie entre 1996 et 2013



Lecture : les déciles D1 à D9 partagent la population en dix : 10 % des personnes ont un niveau de vie inférieur à D1, 20 % à D2, etc. Le vingtile C95 est le niveau de vie plancher des 5 % de personnes les plus aisées. En 2014, le niveau de vie médian (D5) augmente de 0,2 %.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004 - Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2014.

et du rendement des assurances-vie. L'évolution de ce seuil n'est cependant pas représentative de la situation des 5 % les plus aisés : leur niveau de vie moyen est en effet, selon l'ERFS, supérieur de 2,7 % à celui observé en 2013. Dans le bas de la distribution, on ne retrouve pas en 2014 la hausse du premier décile observée en 2013 (+ 1,1 %). Le niveau de vie s'y stabilise en 2014 (- 0,2 %) en raison du recul des revenus d'activité. Entre le deuxième décile et la médiane, la distribution des niveaux de vie est en légère hausse (entre + 0,2 % et + 0,6 %). Au-dessus de la médiane, le niveau de vie est plutôt orienté à la baisse (la diminution la plus forte étant de 0,5 % pour le huitième décile).

## Les inégalités se stabilisent

Après deux années de réduction des inégalités, les principaux indicateurs tendent en 2014 à se stabiliser, à un niveau proche de celui de 2008. L'indice de Gini (*définitions*) augmente de

0,2 point de pourcentage (de 0,291 en 2013 à 0,293 en 2014). Cette très légère hausse fait suite à un repli très marqué en 2013 (de 0,305 à 0,291), qui avait effacé l'ensemble de l'augmentation constatée entre 2008 et 2011. Dans le même temps, le rapport entre la masse des niveaux de vie détenue par les 20 % de personnes les plus aisées et celle détenue par les 20 % les plus modestes progresse légèrement, de 4,3 à 4,4, après une baisse entre 2012 et 2013. Enfin, le rapport entre le neuvième décile, niveau de vie plancher des 10 % les plus aisés, et le premier décile, niveau de vie plafond des 10 % les plus modestes, se maintient à 3,5 (*figure 2*).

## Le taux de pauvreté est de 14,1 % en 2014

En 2014, 8,8 millions de personnes vivent au-dessous du seuil de pauvreté monétaire (*définitions*), qui s'élève à 1 008 euros par mois (*figure 3*). À titre de comparaison, pour une personne seule, le socle du revenu de solidarité

active (RSA) s'élève à 499 euros au 1<sup>er</sup> janvier 2014, puis 509 euros au 1<sup>er</sup> septembre, et l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA), à 792 euros (au 1<sup>er</sup> avril), sachant que d'autres prestations complètent souvent le revenu disponible de ces allocataires. Ainsi, en 2014, 65,8 % des ménages bénéficiaires du RSA socle vivent au-dessous du seuil de pauvreté (+ 0,4 point en 2014) contre 41,7 % des ménages qui perçoivent le minimum vieillesse (- 4 points sur un an). Le taux de pauvreté monétaire s'élève en 2014 à 14,1 % de la population, proche de sa valeur de 2013 (14,0 %). Compte tenu de l'incertitude inhérente à l'utilisation d'une enquête par sondage, cet écart n'est pas significatif d'un point de vue statistique.

Cette évolution s'accompagne d'un maintien du niveau de vie médian des personnes pauvres, qui atteint 805 euros par mois en 2014 (pour 806 euros en 2013 en euros constants). Malgré la poursuite du plan de revalorisation du RSA socle, l'intensité de la pauvreté (*définitions*) s'accroît très légèrement en 2014, passant de 19,8 % en 2013 à 20,1 % en 2014, après s'être fortement repliée en 2013 (- 1,5 point).

La structure de la population pauvre est à peu près inchangée : les proportions d'actifs et d'inactifs ne varient pas de manière significative (*figure 4*). Parmi les actifs, la baisse du taux de pauvreté des chômeurs (36,6 %, soit - 0,7 point par rapport à 2013) est compensée par la hausse du taux parmi les indépendants (à 18,8 %, soit + 0,9 point).

## Légère diminution de la pauvreté chez les chômeurs et les inactifs

En 2014, le niveau de vie médian des chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT) augmente de 0,4 % en euros constants, alors qu'il a stagné pour l'ensemble des plus de 18 ans. En effet, la part des chômeurs occupant auparavant des professions parmi les mieux rémunérées, comme cadres ou professions intermédiaires, a progressé au cours de l'année 2014, tirant à la hausse les montants d'allocations perçues. De plus, fin 2014, les personnes au chômage sont plus âgées en moyenne que celles de 2013. Ainsi, entre 2013 et 2014, la part des chômeurs indemnisés augmente (+ 2,6 points), et le montant moyen d'allocation progresse (+ 0,9 % sur un an).

Le taux de pauvreté des actifs occupés reste quasiment stable à 7,7 % en 2014. Le niveau de vie médian des salariés se maintient à 22 320 euros annuels et leur taux de pauvreté évolue peu (+ 0,1 point) : l'amélioration des revenus d'activité bénéficie à la première moitié de la distribution des niveaux de vie, à l'exception des 10 % les moins aisés. Pour les indépendants, la détérioration se poursuit en 2014, avec notamment une baisse de leurs revenus d'activité, après une hausse du taux

## 2 Niveaux de vie annuels et indicateurs d'inégalités de 1996 à 2014

	1996	2002	2008	2009	2010	2010*	2011	2012	2012**	2013	2014
<b>Seuils de niveau de vie (en milliers d'euros 2014)</b>											
Niveau de vie médian (D5)	17,3	19,2	20,4	20,5	20,3	20,2	20,2	20,0	20,1	20,1	20,2
1 <sup>er</sup> décile de niveau de vie (D1)	9,2	10,7	11,3	11,2	11,0	11,0	10,9	10,8	10,7	10,8	10,8
9 <sup>e</sup> décile de niveau de vie (D9)	32,3	36,2	38,1	38,4	38,3	37,9	38,7	38,0	38,1	37,4	37,3
<b>Rapports interdéciles</b>											
D9/D1	3,5	3,4	3,4	3,4	3,5	3,5	3,6	3,5	3,6	3,5	3,5
D9/D5	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,8
D5/D1	1,9	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9
<b>Masses de niveau de vie détenues</b>											
S20 (en %)	9,0	9,3	9,0	8,9	8,7	8,7	8,6	8,6	8,5	8,8	8,7
S50 (en %)	31,0	31,1	30,9	30,7	30,2	30,1	29,8	30,0	29,9	30,6	30,6
S80 (en %)	63,0	62,3	61,6	61,8	61,0	60,7	60,5	60,8	60,7	61,8	61,7
(100-S80)/S20	4,1	4,1	4,3	4,3	4,5	4,5	4,6	4,6	4,7	4,3	4,4
<b>Indice de Gini</b>	<b>0,279</b>	<b>0,281</b>	<b>0,289</b>	<b>0,290</b>	<b>0,299</b>	<b>0,303</b>	<b>0,306</b>	<b>0,303</b>	<b>0,305</b>	<b>0,291</b>	<b>0,293</b>

\* À partir de 2011, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010. Une nouvelle version du millésime 2010 a également été produite avec l'enquête Patrimoine 2010, afin de pouvoir apprécier les évolutions entre 2010 et 2011 à méthode constante.

\*\* Cette série a été recalculée à partir des données de l'année 2012 en cohérence avec les modifications méthodologiques intervenues sur les données de l'année 2013 (*sources*).

Lecture : les 20 % de personnes les plus modestes (S20) disposent en 2014 de 8,7 % de la somme des revenus disponibles (*définitions*) par unité de consommation (UC), les 20 % les plus aisés perçoivent 38,3 % de la somme des revenus disponibles par UC (complément à 100 de S80), soit 4,4 fois plus.

Sources : Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004 - Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2014.

## 3 Indicateurs de pauvreté

	2008	2010	2010*	2012	2012**	2013	2014
<b>Seuil à 60 % de la médiane</b>							
Nombre de personnes pauvres (en milliers)	7 836	8 617	8 520	8 540	8 824	8 648	8 760
Taux de pauvreté (en %)	13,0	14,1	14,0	13,9	14,3	14,0	14,1
Seuil de pauvreté (euros 2014/mois)	1 018	1 017	1 010	1 001	1 006	1 005	1 008
Niveau de vie médian des personnes pauvres (euros 2014/mois)	829	824	818	795	792	806	805
Intensité de la pauvreté (en %)	18,5	18,9	19,0	20,5	21,3	19,8	20,1
<b>Seuil à 50 % de la médiane</b>							
Nombre de personnes pauvres (en milliers)	4 272	4 755	4 677	4 977	5 245	4 953	5 032
Taux de pauvreté (en %)	7,1	7,8	7,7	8,1	8,5	8,0	8,1
Seuil de pauvreté (euros 2014/mois)	848	847	842	834	838	838	840
Niveau de vie médian des personnes pauvres (euros 2014/mois)	698	696	693	681	681	695	691
Intensité de la pauvreté (en %)	17,7	17,8	17,7	18,3	18,7	17,0	17,7

\* Voir note \* de la figure 2.

\*\* Voir note \*\* de la figure 2.

Lecture : En 2014, 14,1 % de la population vit avec un niveau de vie au-dessous du seuil de pauvreté (taux de pauvreté). La moitié des personnes pauvres a un niveau de vie inférieur à 805 euros par mois, soit 20,1 % de moins que le seuil de pauvreté (intensité de la pauvreté).

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2008 à 2014.

de pauvreté déjà marquée en 2013. Il est possible que ce phénomène soit lié à la progression du nombre d'auto-entrepreneurs parmi les indépendants.

Le taux de pauvreté des retraités poursuit sa tendance à la baisse débutée en 2011 : il est de 7,6 % en 2014 (contre 7,9 % en 2013). Les revalorisations successives du minimum vieillesse intervenues entre 2008 et 2012 et un niveau de pensions plus élevé pour les nouveaux retraités expliquent cette tendance. En 2014, seul ce dernier effet continue à jouer. Pour les plus de 65 ans, la part de la population pauvre parmi les retraités tend à augmenter avec l'âge. Ainsi, le taux de pauvreté des retraités âgés de 65 ans à 74 ans est de 5,6 %, alors qu'il est de 8,5 % chez les 75 ans ou plus. Plusieurs facteurs structurels expliquent cette différence. Tout d'abord, un effet de génération intervient : du fait de carrières plus complètes, les nouvelles générations de retraités ont en moyenne une meilleure pension que les générations qui précèdent. De plus, la part des femmes retraitées croît avec l'âge, du fait de leur plus grande longévité. Or, à âge équivalent, les femmes bénéficient en moyenne d'une retraite plus faible que les hommes. Enfin, avec la disparition du conjoint, la part des couples diminue, alors que ce type de ménage présente le plus faible risque d'être en situation de pauvreté.

Les moins de 18 ans avaient été particulièrement affectés par la hausse de la pauvreté consécutive à la crise de 2008 (+ 2,0 points entre 2008 et 2012). Leur taux de pauvreté se stabilise à 19,8 % en 2014 (19,6 % en 2013), après un recul de 0,8 point en 2013. Ces enfants appartiennent le plus souvent à des ménages composés de personnes actives, et le taux de pauvreté des actifs est stable.

### Les familles monoparentales sont les plus pauvres

La situation des familles avec enfants diffère cependant selon la composition familiale. Ne bénéficiant des revenus d'activité que d'un seul parent, celui de la mère dans plus de 80 % des cas, les familles monoparentales sont trois fois plus souvent pauvres que les couples avec enfants (35,9 % contre 11,4 %). Ce sont elles qui, en 2014, connaissent la plus forte détérioration : leur part dans la population pauvre passe de 21,9 % en 2013 à 23,2 % en 2014 (figure 5) et leur taux de pauvreté est en hausse (+ 1,4 point en 2014). Bien qu'en augmentation en euros constants (+ 1,0 %), leur niveau de vie médian reste bas comparé à celui des autres types de famille. En outre, si leur revenu d'activité est stable en moyenne, il a fortement diminué pour les plus modestes, conséquence de la baisse des revenus

salariaux liée à une hausse du temps partiel dans ce groupe de population. Par ailleurs, la proportion de familles monoparentales percevant des minima sociaux (environ un tiers des familles) est en légère hausse par rapport à 2013. Les seules configurations favorables en matière de pauvreté sont finalement les couples, avec ou sans enfants, l'amélioration étant nettement plus sensible au-delà de 65 ans (de 6,1 à 5,3 %). ■

### Sources

Les statistiques présentées ici sont tirées des enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) rétrospectives de 1996 à 2004 et des enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2005 à 2014. En 2014, l'enquête s'appuie sur un échantillon représentatif d'environ 52 000 ménages de France métropolitaine, issu de l'enquête Emploi de l'Insee, sur leurs déclarations fiscales, ainsi que sur les prestations sociales qu'ils ont perçues. Le champ retenu est celui des personnes vivant en France métropolitaine et appartenant à des ménages dont la personne de référence n'est pas étudiante et dont le revenu déclaré est positif ou nul. Il exclut donc notamment les personnes résidant en institution ainsi que les personnes sans domicile et recouvre une population de 62,2 millions de personnes fin 2014.

En 2013, les innovations sur l'ERFS ont conduit à un changement de niveau des indicateurs fournis. Les évolutions introduites dans l'enquête Emploi en continu de 2013 (qui constitue son socle) ont été prises en compte. Un changement de millésime d'impôt a également été mis en place pour améliorer le calcul de l'impôt et de la taxe d'habitation, afin que l'impôt déduit du revenu de l'année N soit effectivement l'impôt payé en N. De plus, deux changements fiscaux importants ont été introduits : d'une part, les majorations de pensions de retraite pour avoir élevé trois enfants ou plus sont prises en compte dans le revenu déclaré à l'administration fiscale, d'autre part, l'avantage en nature constitué par la participation des employeurs

#### 4 Niveau de vie et taux de pauvreté selon le statut d'activité

	2013				2014			
	Répartition de la population (%)	Niveau de vie médian (euros 2014)	Personnes pauvres (milliers)	Taux de pauvreté (%)	Répartition de la population (%)	Niveau de vie médian (euros 2014)	Personnes pauvres (milliers)	Taux de pauvreté (%)
<b>Actifs de 18 ans ou plus</b>	<b>45,4</b>	<b>21 610</b>	<b>2 968</b>	<b>10,5</b>	<b>45,5</b>	<b>21 570</b>	<b>3 041</b>	<b>10,7</b>
Actifs occupés	40,9	22 320	1 927	7,6	40,8	22 320	1 961	7,7
Salariés	36,3	22 320	1 411	6,3	36,1	22 320	1 408	6,3
Indépendants	4,6	22 370	516	17,9	4,7	22 330	552	18,8
Chômeurs	4,5	14 120	1 041	37,3	4,7	14 170	1 081	36,6
<b>Inactifs de 18 ans ou plus</b>	<b>32,2</b>	<b>19 220</b>	<b>2 954</b>	<b>14,8</b>	<b>32,0</b>	<b>19 410</b>	<b>2 942</b>	<b>14,7</b>
Retraités	10,1	20 690	1 078	7,9	22,3	20 720	1 050	7,6
Autres inactifs (dont étudiants)	22,1	15 640	1 876	30,1	9,7	15 540	1 892	31,1
<b>Enfants de moins de 18 ans</b>	<b>22,4</b>	<b>18 230</b>	<b>2 726</b>	<b>19,6</b>	<b>22,5</b>	<b>18 320</b>	<b>2 777</b>	<b>19,8</b>
<b>Ensemble de la population</b>	<b>100,0</b>	<b>20 100</b>	<b>8 648</b>	<b>14,0</b>	<b>100,0</b>	<b>20 150</b>	<b>8 760</b>	<b>14,1</b>

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2013 et 2014.

#### 5 Niveau de vie et taux de pauvreté selon la composition du ménage

	2013				2014			
	Répartition de la population (en %)	Répartition de la population pauvre (en %)	Taux de pauvreté (en %)	Niveau de vie médian (euros 2014)	Répartition de la population (en %)	Répartition de la population pauvre (en %)	Taux de pauvreté (en %)	Niveau de vie médian (euros 2014)
<b>La personne de référence du ménage a moins de 65 ans</b>	<b>80,4</b>	<b>89,0</b>	<b>15,5</b>	<b>19 980</b>	<b>79,9</b>	<b>89,1</b>	<b>15,7</b>	<b>20 010</b>
Personnes seules	9,3	12,2	18,4	18 340	9,3	12,5	19,0	18 330
Familles monoparentales	8,9	21,9	34,5	14 070	9,1	23,2	35,9	14 210
Couples sans enfant	13,2	6,8	7,2	24 620	12,8	6,5	7,1	24 810
Couples avec enfant(s)	45,6	42,4	13,0	20 460	45,4	40,6	12,6	20 540
Autres types de ménages	3,4	5,7	23,4	17 150	3,3	6,3	26,6	17 250
<b>La personne de référence du ménage a 65 ans ou plus</b>	<b>19,6</b>	<b>11,0</b>	<b>7,8</b>	<b>20 620</b>	<b>20,1</b>	<b>10,9</b>	<b>7,6</b>	<b>20 710</b>
Personnes seules	6,4	5,1	11,1	18 330	6,5	5,4	11,8	18 200
Couples	11,8	5,1	6,1	22 020	12,2	4,6	5,3	22 250
Autres types de ménages	1,4	0,8	7,3	19 880	1,4	0,9	8,6	20 500
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>14,0</b>	<b>20 100</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>14,1</b>	<b>20 150</b>

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2013 et 2014.

## Des résultats proches des indicateurs précoces de pauvreté et d'inégalités publiés pour 2014

Tous les ans, l'Insee publie en septembre de l'année N+2 les statistiques de référence sur les inégalités de niveaux de vie et la pauvreté monétaire. Le délai de 20 mois entre la fin de l'année considérée et la date de publication est difficilement réductible, car il est principalement dû à l'attente de la disponibilité des données administratives utilisées dans l'enquête, et n'est pas du ressort de l'institut. Afin de répondre au mieux à la demande sociale, l'Insee a donc mis en place une méthode fondée sur la microsimulation pour produire en fin d'année N+1 les indicateurs relatifs à l'année N. La première publication officielle de ces estimations a eu lieu en décembre 2015, pour les indicateurs portant sur l'année 2014.

Cette méthode consiste, pour les chiffres de 2014, à prendre l'échantillon représentatif de 2013 et, d'une part, à le faire vieillir en tenant compte des évolutions sociodémographiques, d'autre part, à lui appliquer la législation sociale et fiscale de 2014.

Les résultats sont dans l'ensemble proches pour 2014 : les évolutions prévues et observées vont dans le même sens pour le taux de pauvreté (+ 0,2 % prévu, + 0,1 % observé) comme pour le coefficient de Gini (+ 0,004 prévu, + 0,002 observé) et la différence n'est pas significative dans les deux cas. Le taux de pauvreté est en effet connu à +/- 0,32 près et le Gini à +/- 0,0029 près. L'évolution du niveau de vie médian diffère légèrement, la valeur observée étant orientée à la hausse (+ 0,2 %) quand la microsimulation prévoyait une baisse de 0,3 %. Le niveau de vie médian est cependant mesuré dans l'enquête à +/- 91 euros près, soit +/- 0,5 %. Dans les deux cas, le niveau de vie médian est quasiment stable.

aux contrats collectifs de complémentaire santé est intégré dans les salaires déclarés à l'administration. Ces deux ressources sont donc comptabilisées dans le revenu disponible calculé dans l'enquête depuis 2013. Une nouvelle version du millésime 2012 a été produite afin de pouvoir apprécier les évolutions annuelles entre 2012 et 2013 à méthodologie constante.

### Définitions

**Indice de Gini** : indice mesurant le degré d'inégalité d'une distribution (ici, le niveau de vie) pour une population donnée. Il varie entre 0 et 1, la valeur 0 correspondant à l'égalité parfaite (tout le monde a le même niveau de vie), la valeur 1 à l'inégalité extrême (une personne a tout le revenu et les autres n'ont rien).

**Ménage** : ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne.

**Niveau de vie** : revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation. Les unités de consommation (UC) sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée, qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de

moins de 14 ans. Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage. Le niveau de vie **médian**, qui partage la population en deux, est tel que la moitié des personnes disposent d'un niveau de vie inférieur et l'autre moitié d'un niveau de vie supérieur.

**Revenu disponible** : il comprend les revenus déclarés à l'administration fiscale (revenus d'activité, retraites et pensions, indemnités de chômage et certains revenus du patrimoine), les revenus financiers non déclarés, qui sont ici imputés (produits d'assurance-vie, livrets exonérés, plans d'épargne en actions, livrets d'épargne populaire, comptes épargne logement, plans épargne logement), les prestations sociales perçues et la prime pour l'emploi. Tous ces revenus sont nets des impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée, contribution à la réduction de la dette sociale et autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine). Ce revenu disponible est ainsi proche du concept de revenu disponible brut au sens de la comptabilité nationale, mais son champ est moins étendu (notamment : pas de loyer imputé aux ménages propriétaires occupants).

**Pauvreté monétaire** : une personne est considérée comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil est calculé par rapport à la médiane de la distribution nationale des niveaux de vie. C'est le seuil à 60 %

du niveau de vie médian qui est privilégié en Europe. Le taux de pauvreté correspond à la proportion de personnes dont le niveau de vie est inférieur à ce seuil, soit 1 008 euros par mois en France métropolitaine en 2014.

**Intensité de la pauvreté** : indicateur qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. L'Insee mesure cet indicateur comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté.

### Bibliographie

- Calvo M., « Minima sociaux : la croissance soutenue du nombre d'allocataires s'atténue en 2014 », *Études et Résultats* n° 964, Drees, juin 2016.
- Lhommeau B. (avec la participation de Demangeot M.), « Prestations familiales et de logement en 2014 : 47 % des 18-24 ans sont couverts par au moins une prestation », *Études et Résultats* n° 967, Drees, juin 2016.
- Loubet A., Reduron V., « Le RSA en 2014 : une augmentation qui fléchit mais reste soutenue », *Études et Résultats* n° 908, Drees, mars 2015.
- Bernard S. et *alii*, « Emploi, chômage, population active : bilan de l'année 2014 », *Dares analyses* n° 050, Dares-Insee, juillet 2015.
- Cazenave M.-C. et *alii*, « Les réformes des prestations et prélèvements intervenues en 2014 pénalisent les 50 % des ménages les plus aisés et épargnent les 10 % les plus modestes », in « France, portrait social », édition 2015, *Insee Références*, novembre 2015.
- Boiron A. et *alii*, « Les niveaux de vie en 2013 », *Insee Première* n° 1566, septembre 2015.
- Fontaine M., Sicsic M., « Des indicateurs précoces de pauvreté et d'inégalité : résultats expérimentaux pour 2014 », *Insee analyses* n° 23, décembre 2015.
- Lombardo P. et *alii*, « Inégalités de niveau de vie et pauvreté entre 1996 et 2009 », in « Les revenus et le patrimoine des ménages », édition 2011, *Insee Références*, mai 2011.
- « Enquête Revenus fiscaux et sociaux 2013 et séries longues », *Insee résultats* n°180 Société, mars 2016.

Direction Générale :  
18, bd Adolphe-Pinard  
75675 PARIS CEDEX 14  
**Directeur de la publication** :  
Jean-Luc Tavemier  
**Rédacteur en chef** :  
E. Nauze-Fichet  
**Rédacteurs** :  
J.-B. Champion, C. Collin, C. Lesdos-Cauhapé, V. Quénechdu, H. Valdelièvre  
**Maquette** : P. Nguyen  
**Impression** : Jouve  
**Code Sage** IP161614  
ISSN 0997 - 3192  
© Insee 2016

• **Insee Première** figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee :  
[www.insee.fr/collections-nationales](http://www.insee.fr/collections-nationales)

• Pour recevoir par courriel les avis de parution (50 numéros par an) :  
<http://www.insee.fr/abonnements>

Pour vous abonner à **Insee Première** et le recevoir par courrier :  
<http://www.webcommerce.insee.fr/liste.php?idFamille=16>

